

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D171211-01

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2017

Présents : Bernard BRUNET, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Xavier CHOVIN (procuration à B. BRUNET), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Isabelle VATANT), Lucette NURIT (procuration à E. DAVIN)

Secrétaire de séance : Jean-Paul HENOCQ

OBJET : Finances – Décision modificative du budget

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9,
Vu le Budget Primitif 2017 du budget principal voté par le Conseil municipal en date du 28 mars 2017,

Considérant que du fait de certains avancements non connus au moment du vote du budget entraînent un dépassement des frais de personnel

Considérant qu'un agent en disponibilité a fait valoir ses droits à l'indemnisation chômage en cours d'année,

Considérant qu'une opération d'électrification n'a pu être répercutée au pétitionnaire et doit donc être imputée à un autre compte d'investissement

Considérant que la préemption d'un terrain en vue d'une opération d'aménagement de logements locatifs sociaux et à destination de personnes âgées nécessite l'inscription au budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative du budget telle qu'annexée à la présente.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	19
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 12 décembre 2017

Le Maire,